

RAPPORT-BILAN du CNCRE

Le **Comité national de coordination de la recherche en éducation** (CNCRE) a été institué par décret (n° 95-674), le 9 mai 1995, auprès du ministre chargé de la recherche qui le préside.

Il a été installé officiellement le 12 novembre 1996.

L'Institut national de recherche pédagogique assure le secrétariat du comité sous la responsabilité de son directeur.

Outre son président, le CNCRE comprend 27 membres titulaires : sept membres de droit, sept représentants d'instances désignés par le ministre chargé de la recherche (conférences des présidents d'universités, des directeurs d'IUFM, INRP, CNRS, CNECSP, CNER, inspection générale), un recteur, douze personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, nommées par le ministre de la recherche, dont six sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale (cf. annexe 1).

Le CNCRE est chargé, dans le domaine de la recherche en éducation, de trois missions complémentaires de synthèse, d'orientation et d'évaluation.

A cet effet,

*** il s'informe sur l'activité des organismes concernés par ce domaine ainsi que sur les actions de diffusion vers l'ensemble des utilisateurs, publics ou privés et procède à des comparaisons avec l'étranger ;**

*** il identifie les thèmes et les problématiques sur lesquels les recherches doivent être menées en priorité ainsi que les modes d'incitation susceptibles de promouvoir ces recherches et d'en faire connaître les résultats ;**

*** il fait procéder régulièrement à l'évaluation des actions de recherche.**

Les travaux du comité ont commencé en janvier 1997 et se sont organisés à partir de deux dossiers :

* réflexion sur les thématiques susceptibles de faire l'objet d'un **appel d'offres**.

* organisation d'un groupe de travail, dit **groupe « Bilan »**, sous la direction de J. Beillerot et M. Duru-Bellat pour donner au CNCRE les moyens de construire cet état des lieux de la recherche et de sa diffusion.

Est restée ouverte la question concernant le troisième point des missions du CNCRE, à savoir l'évaluation proprement dite des actions de recherche.

A l'issue de cette première année, un bilan a été produit et approuvé par le comité. A été annoncée l'orientation de travail de l'année à venir, à savoir le lancement des enquêtes sur l'état des lieux de la

recherche et de sa diffusion, le suivi du premier appel d'offres du CNCRE et la préparation d'un second appel d'offres.

En 1998, pour son renouvellement, le comité a procédé conformément à l'article 3 du décret l'instituant, au tirage au sort des membres sortants parmi le collège des douze personnalités qualifiées françaises ou étrangères nommées par le ministre chargé de la recherche.

Ont été désignés comme membres sortants, lors de ce tirage au sort en séance plénière du 17 décembre 1998 :

nommés au titre de l'éducation nationale

- Monsieur Jürgen SCHRIEWER

nommés au titre de la recherche

- Monsieur David BICKERTON
- Monsieur Marc BRU
- Monsieur Marcel CRAHAY
- Madame Marie DURU-BELLAT
- Monsieur Michel PERRIN

*

* Le renouvellement du comité, outre celui de six personnalités, devrait concerner également:

au titre de l'éducation nationale

- Monsieur Jacques BAILLÉ, démissionnaire
- Monsieur Marc FORT, Inspecteur général

au titre des représentants d'instances mentionnées à l'alinéa 2° de l'article 3 du décret n° 96-674 du 9 mai 1995 relatif au Comité national de coordination de la recherche en éducation,

- les remplacements des personnalités nommées à d'autres fonctions.

BILAN

En 1998, Monsieur François Dubet, directeur du département des sciences de la société de la Direction de la recherche, préside les travaux du comité et confirme les orientations de travail, dessinées lors de l'année de lancement : organisation d'un second appel d'offres, exploitation des deux enquêtes sur l'état des lieux de la recherche et de sa diffusion.

Dès l'ouverture de cette session, le 13 mars 1998, le président a annoncé la décision du ministre de lancer un « Programme Ecole », à l'instar de programmes qui porteraient sur le Travail ou sur la Cité. La finalité de ces opérations, par le moyen du BCRD, serait d'inciter les organismes de recherche à travailler prioritairement sur ces dossiers.

Il est donc demandé au CNCRE de réorienter sa politique d'appel d'offres pour l'articuler encore plus étroitement à la construction d'un état des lieux de la recherche. On doit ainsi se demander comment élargir le monde de la recherche en éducation, comment impliquer des équipes, les fédérer, les rassembler, et plus largement comment mobiliser sur un même objet des juristes, des anthropologues, des sociologues, des didacticiens, des psychologues, des historiens, etc.

LES APPELS D'OFFRES DU CNCRE

Dans le cadre de sa mission d'orientation, le CNCRE a lancé un premier appel d'offres en mai 1997 sur le thème "**Hétérogénéité des élèves et des étudiants. Unité et diversité de l'école à l'université**".

En 1997

L'appel d'offres de 1997 s'articulait autour de deux axes thématiques :

- * **Apprentissages, pratiques pédagogiques et modes de socialisation ;**
- * **Politiques éducatives, programmes et dispositifs.**

Doté d'un budget de 1,8 MF, l'appel d'offres a été diffusé, dès le 16 mai 1997, auprès des présidents d'université, des directeurs d'établissements de recherche, des IUFM, des départements universitaires et des laboratoires, etc. Il a également été diffusé par le réseau Internet, sur les sites de l'INRP et de la DGRT, par des revues comme *Recherche et Formation* ou des bulletins d'associations de spécialistes.

Ce premier appel d'offres peut être considéré comme une réussite ; il a recueilli 85 réponses malgré la brièveté des délais et la plupart des grandes équipes ont participé. Un seul dossier a dû être écarté pour des raisons d'insuffisance technique (dossier incomplet). Le CNCRE a donc statué sur 84

dossiers. Le 22 septembre 1997, le Comité national de coordination de la recherche en éducation a retenu 15 projets.

En 1998

Suite de l'appel d'offres 1997

A la fin de l'année 1998, le 17 décembre, une réunion à **mi-parcours** avec les 15 équipes retenues lors du premier appel d'offres, a été programmée. Cette réunion a pour premier objectif de faire se rencontrer des équipes qui se sont engagées sur les thématiques proposées.

L'appel d'offres 1998

Un des thèmes retenus en 1997 pour l'appel d'offres de 1998 du CNCRE le "transfert de la recherche vers l'enseignement" avait été annoncé par le Directeur général de la recherche et de la technologie dans son introduction au rapport 1997 du CNCRE. Un groupe de travail conduit par Pierre Léna et Jürgen Schriewer, avait proposé, après plusieurs réunions, un texte transmis aux membres du Comité.

Les orientations nouvelles de la Direction de la recherche ont conduit à modifier le thème de la première proposition.

Un groupe programmatique a été à cette fin constitué avec comme consigne de proposer un appel d'offres que l'on pourrait considérer comme un des points de départ pour le lancement du « Programme Ecole ». Ce groupe de travail (cf. Annexe) s'est réuni le 2 avril 1998 et a remis ses propositions au CNCRE. Celles-ci ont été discutées et approuvées le 14 mai 1998.

La philosophie de ce second appel d'offres est différente de celle du précédent. Elle invite la recherche à contribuer plus directement au débat sur l'éducation en proposant de faire le point, à partir d'un certain nombre de questions, sur l'état des connaissances considérées comme acquises par le milieu scientifique.

Six questions proposent d'organiser les réponses :

- 1. Quels sont les effets des apprentissages scolaires précoces (tels que l'apprentissage d'une langue étrangère ou de la préscolarisation à deux ans, ...)**
- 2. L'autonomie accordée aux établissements et l'assouplissement de la carte scolaire leur ont-ils permis de mieux s'adapter aux demandes et aux besoins des publics d'élèves ? Quelle incidence ont-ils sur les stratégies des acteurs et sur l'évolution des systèmes scolaires ?**
- 3. Que sait-on des pratiques et dispositifs pédagogiques mis en oeuvre par les établissements, en direction des élèves ou étudiants en difficulté ? Que sait-on de leurs effets ? On pourra s'intéresser également aux pratiques qui se développent en dehors du cadre et du temps scolaires habituels.**
- 4. Comment les technologies de l'information et de la communication sont-elles utilisées dans le système éducatif ? Modifient-elles la nature, les contenus et les modalités des apprentissages, ainsi que les acquis, le rapport au savoir et les attitudes des élèves, des étudiants et des enseignants ?**
- 5. Dans le cadre de l'enseignement à distance, les technologies de l'information et de la communication constituent-elles un facteur d'amélioration de l'efficacité pédagogique ?**
- 6. Que sait-on des relations inter-ethniques à l'école en termes de discrimination et d'intégration ?**

Parmi les modalités de recherche attendues, cet appel d'offres a insisté particulièrement sur le fait qu'il ne convenait pas "de lancer une étude empirique spécifique", mais "d'interroger" les matériaux disponibles "afin de répondre à la question posée dans le cadre d'hypothèses explicites".

Plus largement, les équipes étaient invitées à "distinguer les faits qui peuvent être considérés comme acquis, ceux qui sont en débat scientifique et ceux qui sont totalement ouverts", "à noter des points de vue différents", "à tirer des leçons des conclusions en terme de formation des maîtres", etc.

Le second appel d'offres du CNCRE « **Questions d'éducation** » a été lancé le 14 mai 1998, selon le même type de diffusion que le précédent. Ont été, de plus, destinataires de cet appel, les centres ou équipes ayant répondu en 1998 à l'enquête du CNCRE sur l'état des lieux de la recherche (195 réponses), et les centres ou équipes ayant répondu à l'appel d'offres précédent (85 dossiers). Les réponses étaient attendues pour le 1er septembre 1998.

Cet appel d'offres a recueilli 40 réponses, si l'on inclut une réponse parvenue hors délai après la tenue du comité d'appel d'offres.

Lors de sa réunion le 22 octobre 1998, le Comité d'appel d'offres élargi du CNCRE a donc statué sur 39 dossiers et retenu 20 dossiers (dont 4 classés en liste complémentaire). Au total, ce sont 19 dossiers qui pourront être financés à la hauteur de 2,2 millions de francs, l'une des équipes ayant souhaité retirer son projet.

Les projets retenus

- Utilisation des TICE dans le secteur des langues de spécialités de l'enseignement supérieur, en présentiel et à distance, Christine VAILLANT et Antoine TOMA, **Université Paul Sabatier, Toulouse**
- Accroissement de l'autonomie des établissements, assouplissement de la carte scolaire : quelle réalité, pour quels effets ? Denis MEURET, **Université de Bourgogne, Dijon**
- L'apprentissage scolaire précoce d'une langue étrangère : les activités d'apprentissage et leurs effets, Daniel GAONAC'H, **Université de Poitiers**
- Les situations d'apprentissage chez l'enfant de 1-6 ans et leurs effets sur l'apprentissage scolaire : l'établissement d'une typologie, Charles Albert TIJUS, **Université Paris VIII -Université Paris V**
- L'utilisation d'environnements informatisés pour l'apprentissage coopératif à distance, Chantal D'HALLUIN, **Université des sciences et des technologies de Lille**
- Les usages d'Internet dans le système éducatif, François ORIVEL, **Université de Bourgogne, Dijon**
- Prise en compte des intérêts des élèves en difficulté dans le cadre de l'appropriation des savoirs scientifiques dans les espaces muséaux, Yves GIRAULT, **Museum national d'histoire naturelle, Paris**
- Autonomie des établissements et recomposition du travail enseignant, Dominique GLASMAN, **Université de Savoie, Grenoble**
- Les effets des systèmes et des outils multimédias sur la cognition, l'apprentissage et l'enseignement, Denis LEGROS, **IUFM de Créteil**

- Etude des processus d'adaptation de l'offre de formation et des pratiques pédagogiques : prise en compte des élèves en difficulté scolaire, Gérard FATH, **IUFM de Lorraine**
- Relations inter-ethniques à l'école en Europe, Eric DEBARBIEUX, **Université Bordeaux II**
- Pratiques et dispositifs pédagogiques dans l'enseignement supérieur, en direction des étudiants en difficulté, Marie-Françoise FAVE-BONNET, **Université Paris X Nanterre**
- Dispositifs d'aide et rapport du sujet au savoir à l'école, Colette LATERRASSE, **Université de Toulouse Le Mirail**
- La construction de l'ethnicité dans l'espace scolaire et ses effets en termes de réussite et d'intégration. Analyse comparative internationale, Jean-Paul PAYET, Agnès VAN ZANTEN, **Université Lyon 2**
- Les pratiques et les dispositifs pédagogiques d'aide aux élèves en (grande) difficulté à l'école élémentaire et au collège, René LA BORDERIE, **IUFM d'Aquitaine**
- De l'analyse des travaux et productions relatifs aux TIC à la définition d'une problématique de leur intégration à l'enseignement, Michèle ARTIGUE, **Université Paris 7 Denis Diderot**
- Dispositifs scolaires innovants en matière d'apprentissage, Nicole RAMOGNINO, Yves CHEVALLARD, **Université de Provence / IUFM d'Aix-Marseille**
- Analyse systémique des usages des technologies de l'information et de la communication pour l'apprentissage, Didier PAQUELIN, **CNERTA, Dijon**
- La scolarisation du jeune enfant : caractéristiques, intérêts et conséquences, Claude CLANET, **IUFM de Toulouse**

Quelques éléments de description

- Par rapport aux **6 questions posées** dans cet appel d'offres, les réponses permettent d'observer la répartition suivante :

<i>Question 1</i>	3 projets déposés	3 projets retenus ou classés
<i>Question 2 ou 2/3</i>	3 projets déposés	2 projets retenus ou classés
<i>Question 3</i>	10 projets déposés	5 projets retenus ou classés
<i>Question 4 ou 4/5</i>	16 projets déposés	7 projets retenus ou classés
<i>Question 5</i>	3 projets déposés	1 projet retenu ou classé
<i>Question 6</i>	4 projets déposés	2 projets retenus ou classés

- L'analyse de **l'origine institutionnelle** des projets montre que, comme lors du précédent appel d'offres, les universités ont largement répondu (27 réponses et 13 projets retenus), suivies à quasi-égalité par des établissements de recherche (5 projets déposés, 2 retenus) et les IUFM (7 projets déposés, 4 retenus). On notera que, cette année encore, des associations entre universités, établissements de recherche, IUFM, sont fréquentes : 15 réponses sont proposées en association ou avec une double responsabilité.

Alors qu'en 1997, aucun des projets émanant des IUFM n'avait été retenu, cette année 4 projets sur les 7 présentés ont été pris en considération.

• Toutes les **disciplines** qui contribuent à l'activité de recherche dans le domaine de l'éducation n'ont pas, comme on l'observait déjà l'année passée, pris une part égale à la participation à l'appel d'offres. Les références disciplinaires ou multidisciplinaires déclarées dominantes sont les suivantes (plusieurs références peuvent être présentées sur un même projet) :

- sciences de l'éducation	16 projets présentés dont 7 retenus
- psychologie, psychologie sociale, psycholinguistique	8 projets dont 4 retenus
- sociologie	7 projets dont 4 retenus
- didactiques	6 projets dont 4 retenus

Sont signalés également mais moins fréquemment l'anthropologie (3 projets), les sciences du langage (2 projets), les sciences de l'information, de la communication (3 projets), l'économie de l'éducation (2 projets), la muséologie (1 projet), l'ergonomie cognitive (1 projet), la science politique (1 projet), etc.

Les associations disciplinaires les plus fréquentes sont celles que les sciences de l'éducation organisent avec la sociologie, la didactique, les sciences de l'information, les sciences du langage ou la psychologie (8 associations sur les 16 projets qui se réfèrent également aux sciences de l'éducation), la sociologie s'associe à l'économie, la didactique, l'anthropologie (5 associations sur les 7 projets de sociologues).

• Les **niveaux d'enseignement** concernés par les analyses proposées montrent qu'une large partie des projets présentés concerne les travaux qui portent sur le système éducatif dans son ensemble (18 projets sur l'ensemble). On notera cependant la part importante des travaux qui proposent de spécialiser leur investigation sur les recherches développées à propos de l'enseignement supérieur (6 propositions), du collège (8 propositions) et de l'enseignement primaire (12 propositions). La formation des adultes est indiquée dans deux propositions.

• Pour conclure sur la **répartition géographique** des équipes de recherche ayant soumis un projet à l'appel d'offres, on observe selon les régions les propositions et les succès suivants :

Ile-de-France	12 projets déposés	dont 5 retenus
Midi-Pyrénées	4 projets déposés	dont 3 retenus
Aquitaine	4 projets déposés	dont 2 retenus
Bourgogne	3 projets déposés	dont 3 retenus
Rhône-Alpes	3 projets déposés	dont 3 retenus
Languedoc-Roussillon	3 projets déposés	dont 0 retenu
Nord	1 projet déposé	dont 1 retenu
Lorraine	1 projet déposé	dont 1 retenu
PACA	2 projets déposés	dont 1 retenu
Poitou-Charentes	2 projets déposés	dont 1 retenu
Alsace	1 projet déposé	dont 0 retenu
Centre	1 projet déposé	dont 0 retenu
Normandie	1 projet déposé	dont 0 retenu
Pays-de-Loire	1 projet déposé	dont 0 retenu

Suite et suivi de l'appel d'offres

Pour ce qui est du présent appel d'offres et de l'aide qu'il peut apporter à la structuration de réseaux de chercheurs sur des thématiques communes, un **sui**vi est prévu qui comportera les temps forts suivants :

- * Information sur les résultats de l'appel d'offres (livre des résumés des projets) ;
- * Sui
vi par le Comité d'appel d'offres élargi des équipes sélectionnées, avec une réunion d'étape prévue à mi-parcours (fin 1999) ;- * Organisation d'un colloque à l'issue des travaux des équipes.

UN ÉTAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE ET DE SA DIFFUSION

A travers les appels d'offres

La procédure de l'appel d'offres peut permettre de vérifier comment les forces de recherche sont concernées par certaines questions vives,

* comme en 1997, celle de l'hétérogénéité des publics.

* comme en 1998, les six questions qui appelaient les équipes à établir un état des connaissances considérées comme acquises.

Si l'on s'en tient à une comparaison du nombre des réponses entre ces deux appels d'offres, on retiendra, en première impression, que le thème de 1997 a suscité plus d'intérêt.

Il est clair qu'un appel d'offres du type de celui de 1998 déstabilise davantage les habitudes, ne serait-ce qu'en proposant un découpage suffisamment vaste et complexe qui appelle des réponses davantage laissées à l'initiative des chercheurs. Mais, dans le même temps, accompagnant la proposition d'une liste finie mais large de questions, une forte prescription de « modalités de recherches » attendues indique aux équipes les règles pour une prise en compte de leur projet.

A cet égard, cet appel d'offres contribue doublement à la construction de cet état des lieux de la recherche : d'une part, par ses propositions thématiques et méthodologiques, d'autre part, par la répartition des réponses selon les thématiques sollicitées. Ainsi sur les 39 projets sur lesquels les experts ont été invités à se prononcer, 19 projets concernaient des questions portant sur les technologies de l'information et de la communication et l'enseignement à distance. Il n'est cependant pas aisé d'interpréter complètement la ventilation des réponses et le fait que seuls 4 projets concernent la question des relations inter-ethniques, ou 3 projets celle des apprentissages précoces, etc. L'explication qui conduirait à suggérer que peu d'équipes sont intéressées par cette problématique laisserait sous silence le fait que l'orientation de l'appel d'offres a pu ne pas rencontrer temporellement la possibilité d'implication d'équipes engagées par ailleurs, et en ce moment, sur des chantiers importants.

On peut espérer que ces deux appels d'offres, chacun à leur manière, permettront d'obtenir un premier aperçu des dynamiques des équipes de recherche et qu'ils aideront à la structuration d'un milieu .

A travers deux enquêtes

Outre cette organisation d'appel d'offres par le CNCRE, on aura beaucoup insisté, dans ces deux premières années de travail, sur la nécessité d'établir des bilans, des synthèses.

Un groupe de travail spécifique, dit « Groupe-Bilan » s'est investi sous la direction de M. Duru-Bellat et J. Beillerot dans le repérage, la construction et l'évaluation d'instruments permettant d'établir ces observatoires de la recherche et de sa diffusion.

Les missions du CNCRE justifient clairement l'opportunité de construire ces observations : comment définir des priorités et a fortiori une politique de développement, voire de promotion, sans cette connaissance préalable ?

Le groupe de travail a décidé de répondre à ces différents registres de questions en élaborant deux projets d'enquêtes :

1. Vers les centres et les équipes développant des travaux dans le domaine de l'éducation des **questionnaires** qui permettraient de capitaliser des informations sur :

- * l'organisation et le fonctionnement des équipes ;
- * les activités et les thématiques de recherche ;
- * l'organisation des activités de recherche, les collaborations, les réseaux ;
- * la formation doctorale ;
- * les productions, publications, valorisation de la recherche.

2. Vers les rédacteurs de périodiques portant sur l'éducation. Une liste des listes des périodiques élaborée à partir de fonds documentaires du CNAM, du CEREQ, de l'INRP, du CIEP, de l'INIST a été établie et compte plus de 700 titres qui sont le « vivier » de cette **enquête** portant notamment sur :

- * la politique rédactionnelle ;
- * la diffusion et notamment le lectorat.

Ces enquêtes ont été lancées à partir du 5 décembre 1997, avec une demande de retour pour le 31 janvier 1998.

EN CONCLUSION

Le secrétariat du CNCRE a mis en place une logistique de traitement et d'exploitation des données qui, sous la direction de M. Duru-Bellat et J. Beillerot, permettra de rendre publique une première présentation des données dès les premiers mois de 1999.

Il a également dans le cadre de ses missions assuré la logistique et le suivi des appels d'offres développés en 1997, 1998.

Le comité national de coordination de la recherche en éducation, à l'issue de ses deux premières années de travail, a accompli, sous deux présidences, une large part des missions qui lui sont imparties. Celles-ci doivent être développées notamment celles permettant d'établir l'état des lieux de la recherche et de contribuer à l'orientation des activités de recherche, notamment par des appels d'offres. Il convient de capitaliser ces travaux, de contribuer à leur développement et à leur diffusion et d'ouvrir plus largement le chantier qui demande au CNCRE de "procéder régulièrement à l'évaluation de la recherche".

Le CNCRE, en séance plénière, le 17 décembre 1998, a défini un programme de travail qui s'organise autour des points suivants :

Etat des lieux de la recherche et sa diffusion

- Développer et valoriser les enquêtes réalisées par le CNCRE sur l'état des lieux des centres de production et de diffusion des recherches en éducation.
- Contribuer à l'organisation d'un observatoire permanent sur la recherche en éducation visant la mise à disposition d'informations, de ressources et la construction de réseaux.
- Etablir ou commander des enquêtes approfondies complémentaires sur des approches thématiques, disciplinaires, comparées.
- Mettre en place une commission scientifique permanente, à l'initiative du CNCRE, pour assurer le suivi de cet état des lieux de la recherche et de sa diffusion.

Suivi et construction des appels d'offres du CNCRE

- Organisation de deux journées d'études de clôture en décembre 1999, du premier appel d'offres du CNCRE "Hétérogénéité des élèves et des étudiants. Unité et diversité de l'école à l'université".
- Création d'un comité de suivi pour le second appel d'offres "Questions d'éducation" qui aura en charge d'assurer un dialogue permanent avec les équipes sélectionnées.
- A l'issue du second appel d'offres (juin 2000), organisation de deux journées d'études de clôture.
- Préparation du troisième appel d'offres du CNCRE. Propositions de thèmes et de problématiques.

Evaluation de la recherche en éducation

- Mise en place par le CNCRE d'un groupe de travail interne qui aura en charge d'établir les formes et les modalités des évaluations de recherche en éducation.

Appel d'offres du CNCRE 1998

"QUESTIONS D'ÉDUCATION"

Composition du Comité d'appel d'offres élargi du CNCRE

Le Comité d'appel d'offres élargi était présidé par Monsieur François DUBET, directeur scientifique du département des Sciences de la société à la Direction de la recherche du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie

Membres du CNCRE

Monsieur **Pascal COLOMBANI**, Directeur de la Technologie, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris, représenté par Madame Françoise THIBAUT

Monsieur **François DUBET**, Directeur scientifique du département des sciences de la société- Direction de la recherche, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris

Madame **Françine DEMICHEL**, Directrice de l'enseignement supérieur, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris, représentée par Madame Michèle KAIL

Monsieur **Bernard TOULEMONDE**, Directeur de l'enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris, représenté par Madame Christine FAUCQUEUR

Monsieur **Michel GARNIER**, Directeur de la programmation et du développement, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris

Madame **Rose-Marie VAN LERBERGHE**, Déléguée à la formation professionnelle, ministère de l'Emploi et de la solidarité, Paris, représentée par Madame Thérèse BRODU

Monsieur **Claude BERNET**, Directeur général de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Paris, représenté par Monsieur Edgar LEBLANC

Monsieur **Bernard CORNU**, Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Grenoble,

Monsieur **Gérard VAYSSE**, Directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de Toulouse

Monsieur **Pierre LÉNA**, Institut national de recherche pédagogique, démissionnaire le 13 mars 1998

Monsieur **Jean-Louis DEROUET**, Professeur des universités, Institut national de recherche pédagogique, Paris

Madame **Marie-Claude MAUREL**, Directeur scientifique du département des sciences de l'homme et de la société, Centre national de recherche scientifique, Paris, représentée par Monsieur Bruno Péquignot

Monsieur **Jean ANDRIEU**, Ancien membre du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, Agen

Monsieur **Pierre FEILLET**, Directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique, Montpellier

Monsieur **Lucien BRAMS**, Directeur honoraire de la mission interministérielle recherche-expérimentation auprès des ministères sociaux, Centre national d'évaluation de la recherche, Paris

Monsieur **Jean-Pierre OBIN**, Inspecteur général de l'Education nationale, groupe Etablissements et vie scolaire, remplaçant Monsieur Pierre Vandevorde

Monsieur **Régis DEMOUNEM**, Inspecteur Général de l'Education Nationale, Doyen du groupe Biologie-géologie

Monsieur **Alain MORVAN**, Recteur de l'académie d'Amiens

Monsieur **Jacques BAILLÉ**, Professeur à l'université de Grenoble II - Laboratoire des Sciences de l'éducation

Monsieur **Roger CHARTIER**, Directeur d'étude à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Monsieur **Michel FAYOL**, Professeur des universités, LAPSCO / CNRS - Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

Madame **Marie-Christine DUVAL**, Versailles, remplaçant Monsieur Marc FORT

Madame **Laurence RIEBEN**, Professeur à l'université de Genève, Section des Sciences de l'éducation de la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'université de Genève

Monsieur **Jürgen SCHRIEWER**, Professeur à l'université de Berlin, Humboldt Universität zu Berlin - Institut für allgemeine Pädagogik

Monsieur **Jacky BEILLEROT**, Professeur à l'université Paris X, département des sciences de l'éducation-, Nanterre

Monsieur **David BICKERTON**, Professeur à l'université de Plymouth

Monsieur **Marc BRU**, Professeur à l'université de Toulouse II, université de Toulouse Le Mirail,

Monsieur **Marcel CRAHAY**, Professeur à l'université de Liège

Madame **Marie DURU-BELLAT**, Professeur à l'université de Bourgogne, Dijon

Monsieur **Michel PERRIN**, Professeur à l'université Victor Segalen Bordeaux II

Experts extérieurs au CNCRE

Monsieur Jean DONNAY, Directeur du département Education et Technologie, Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur

Monsieur Klaus KLEMM, Doyen de la faculté d'éducation, Universität GH Essen

Madame Béatrice POINSSAC, Maître de conférences, université Paris II

Madame Agnès FLORIN, Professeur des universités en psychologie, université de Nantes,

Monsieur Jean-Pierre ARNAUD, Professeur, Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Monsieur Alain RAHM, Professeur, Espace Alpha, Talence

Monsieur Jean-Claude EICHER, Professeur émérite, IREDU, Dijon

Madame Françoise OEUVRARD, Direction de la programmation et du développement, ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Paris

Monsieur Georges VIGARELLO, Professeur des universités, université Paris V

ÉVALUATION DE L'APPEL D'OFFRES

Pour chaque projet deux experts avaient été désignés par le bureau du Comité d'appel d'offres* dans l'anonymat le plus strict par rapport aux candidats. Le secrétariat a assuré, pour sa part, la lecture de l'ensemble des dossiers.

La grille d'évaluation proposée aux experts a permis de classer les dossiers en quatre catégories :

- A. Excellent projet à retenir
- B. Projet intéressant mais imparfait. Complément d'information ou aménagement à demander
- C. Projet qui reste intéressant mais qui demande des remaniements importants
- D. Projet à rejeter

La grille d'évaluation était organisée en quatre points :

- **Insertion dans les thématiques de l'appel d'offres** (thèmes, hypothèses, problématique, bilan des connaissances dans le domaine) ;
- **Méthodologie** (qualité et diversification des méthodologies envisagées, approches relevant de plusieurs domaines, collaboration entre disciplines, comparaisons internationales, collaboration de plusieurs équipes en France et à l'étranger, pertinence de la grille d'analyse) ;
- **Capacité de réalisation** (connaissance du domaine, expérience de l'équipe, nombre de chercheurs affectés au projet, équipement, accès aux sources) ;
- **Adéquation du budget.**

Ainsi, 3 dossiers ont été classés CC, DD ou CD
 10 dossiers ont été classés BC ou BD
 7 dossiers ont été classés AC ou AD
 4 dossiers ont été classés BB
 15 dossiers ont été classés AA ou AB

La procédure de travail adoptée par le Comité d'appel d'offres élargi, le 22 octobre, a insisté sur deux points :

1. La prise en considération des projets

Les dossiers classés AA ou AB par les experts entraînent de fait dans le vivier des projets sur lesquels une discussion de sélection, devait avoir lieu.

Encore fallait-il vérifier qu'aucun "repentir" ne se manifestait à propos des dossiers classés CC, DD, BC ou BD, décider du sort des dossiers classés BB et surtout examiner les dossiers pour lesquels un avis contradictoire avait été émis par les experts (projets classés AC ou AD).

Le Comité d'appel d'offres a donc, à l'issue de ses délibérations, décidé de retenir 16 dossiers et d'en classer 4 en liste complémentaire.

2. La qualité scientifique des projets

Il fut convenu, le 22 octobre, que la prise en considération des projets devait s'appuyer essentiellement sur leur qualité scientifique, comme l'y incitait la grille d'évaluation utilisée. Le Comité d'appel d'offres a prêté

* - Pour mémoire, Annexe 3

une attention particulière à l'intégration des modalités de recherche proposées par cet appel d'offres et plus précisément à celle qui invitait (point 1) à ne pas lancer "une étude empirique spécifique".

On rappelle cependant que l'enveloppe budgétaire ne pourra au final dépasser 2,2 MF alors que les 19 projets retenus lors de cette première sélection dépassent cette dotation budgétaire. Il convient également de vérifier que la mobilisation des ressources de l'établissement auquel sont rattachées les équipes sélectionnées est réelle, l'appel d'offres n'ayant pas à prendre le relais des universités ou des organismes de recherche, pour les emplois notamment.